

Le handicap invisible, qu'est-ce que c'est ?

Le handicap invisible est un handicap non détectable si la personne concernée n'en parle pas. France Prévention

Les handicaps invisibles peuvent être de plusieurs types



A - Les maladies chroniques et/ou invalidantes comme le diabète, les maladies respiratoires, la maladie de Parkinson...

B - Les troubles cognitifs qui peuvent être confondus avec de la maladresse et/ou une déficience intellectuelle.

C - Les handicaps psychiques tels que la dépression, la schizophrénie... La spécificité des handicaps psychiques est l'aspect situationnel des manifestations de ces troubles.

D - Les handicaps sensoriels incluent la déficience visuelle, la surdité...

La loi sur ce sujet

Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006796446/



Chez France Prévention, il n'y a pas de petits handicaps et souvent, un handicap se décuple par son incompréhension.

Nous n'oublions pas la difficulté à comprendre la personne handicapée et à pouvoir répondre à ses demandes (y compris morales).